

Bigirebate J. Oanysostone

- letter

21/6/1982

2 Pge 1dce

B.F.56 KIBUYE.

Monsieur BAGOYI Joseph,
 Chef de Bureau-Formation au MIJEUNESPORTS
KIGALI.

Monsieur BAGOYI,

J'ai l'honneur de vous confirmer réception en date du 1/6/1982 de votre lettre datée du 19/05/1982 portant objet: augmentation de 10 heures de cours en faveur du Professeur TWAGIRAYEZU Emmanuel.

Je dois vous signaler que concernant l'objet traité et la date de rédaction de votre lettre, il y a flagrant désaccord, car vous-même affirmez que Monsieur TWAGIRAYEZU a terminé ses cours avant le 8/5/1982 (cfr le point 6 de la 1ère observation: "Je vous signale que Monsieur TWAGIRAYEZU est venu me dire qu'il avait terminé son cours et m'a montré la feuille de déclaration des heures prestées et avait été soumise pour approbation à Monsieur DESSEY, ... Celui-ci lui a d'ailleurs notifié en date du 8 mai 1982 certaines observations à propos du cours de basket-ball qui a été donné.") Votre lettre vient donc comme pour "panser une plaie déjà guérie".

Les points 1 et 2 de la 1ère observation.

Avec un peu de bonne volonté pour voir la vraie réalité, vous constatez que 60-43=17 et non 47. C'est un chiffre qui s'est malheureusement glissé à la place d'un autre. Au point 2 de la même observation vous niez ne pas avoir autorisé à Monsieur TWAGIRAYEZU de donner un cours de 60 heures, s'il était un mensonge quelconque de ma part, Monsieur TWAGIRAYEZU m'aurait démenti, car il lui fut réservé une copie de ma lettre du 5/5/82 à laquelle vous répondez.

Le point 3: "... Vous ignorez qu'au cours de la réunion du 19 février 1982, convoquée par le MINIFOPPE, il a été décidé d'augmenter de 40 heures les disciplines sportives. Chaque Professeur a donc droit à 50 heures de cours au lieu de 40 heures qui avaient été programmées."

Plus d'un devrait être étonné que depuis ce 19/2/82 au 19/5/82, rien n'a été fait pour informer l'agent d'exécution de cette modification.

Le point 4.

A ce même point vous affirmez que le Professeur TWAGIRAYEZU ne vous a jamais remis le plan de son cours comme stipulé dans l'annexe II au point B de la lettre no 0142/12.06.02 du 22/Janvier du Ministre de la Jeunesse et des Sports.

..... /

Le superviseur du stage peut-il commettre pareille omission et programmer un professeur qui n'a pas encore confectionné son cours comme le veulent les recommandations du Ministre.

La 2ème observation. Je pense que vous devriez croire au crédible et dénoncer ces gens dont vous parlez pour que tout le monde qui lit votre lettre en prenne garde. D'autre part, je vous supplie de signaler à "ces gens" de ne plus jamais vouloir charger un mensonge sur moi. Soyez rassuré que rien de semblable ne peut jamais sortir ni de ma bouche ni de ma main.

La 3ème observation.

Je vous rappelle que mon épouse s'appelle MUKANGILIYE Agnès et que l'Administration Centrale, connaît chacun de ses cadres par son nom et par ses attributions et non pas par sa relation avec untel. En outre je vous informe que cette situation que vous soulevez est un problème entre stagiaire et le Centre de Murambi. Je l'ai déjà éclaircie dans ma lettre adressée à Monsieur le Directeur du CRFC Murambi. (Je ne puis vous donner sa référence, car tout le dossier est à Kavumu et moi j'écris de Kibuye.)

La 4ème observation.

Je vous avoue que c'est une information gratuite pour une "fourmi que je suis".

Monsieur BAGYI, je vous assure que quel rapide que soit le courrier votre lettre ne me serait pas parvenue à Kavumu, car: date de rédaction 19/5/82, le lendemain 20/5/82; congé officiel, et le 22 au plus tard je ne devais plus être à Kavumu, pour raison de mutation.

Qu'il ne soit permis de réitérer à Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports ma ferme détermination de m'acquitter honorablement de mes nouvelles fonctions comme j'en ai fait la preuve pendant mon stage que vous avez le premier à apprécier.

BIGIREBATE J. Chrysostome



C.P.L.:

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports

KIGALI.

- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique
et de l'Emploi

KIGALI.

- Monsieur le Secrétaire Général au MIJUNESPORTS

KIGALI.

✓ Monsieur le Directeur Général de la Jeunesse
au MIJUNESPORTS KIGALI.

- Monsieur le Directeur du CRFC Murambi
B.P.541 KIGALI.

- Monsieur le Directeur Administratif du CRFC
B.P.541 KIGALI.

- Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel

C/O MIJUNESPORTS KIGALI.